

COMITÉ DIRECTEUR

Samedi 28 juin 2025

Maison Régionale des Sports à TOMBLAINE

Réunion hybride en présentiel et en visioconférence

COMPTE-RENDU de RÉUNION

Présents : Florian MORIZOT, Francis BUCHWALTER, Marie-Christine HACQUARD, Thierry KASZTELAN, Jean-Luc RICHARD, Jimmy POIVRE, Laurence PFLUMIO, Benoit GASparetti, Sophie BANTQUIN ;

(en Visioconférence) : Christian SCHLEWITZ ;

Excusés : Alain GHILONI, Catherine BARDIN, Thierry TILLOT, Fiona ANTOINE, Pierre RENAUD, Damien BOIS, Jean-Marc SCHMITT ;

Absents : Robin BEAUDET, Christophe MAILLOT.

Début de la réunion : 9H30

Rappel de l'Ordre du Jour :

- Informations générales,
- Bilan à mi-saison
- Echange sur diverses propositions et projets
- Divers

1. Informations générales

1.1 Statistiques licences au 15/06/2025

Évolution entre 15/06/2024 et 15/06/2025. Référence : 30/09/2024							
	A - Licences 30/09/2024	B - Licences 15/06/2024	C - Licences 15/06/2025	Différence C - B	Evolution en %	Différence C - A	% C / A
GRAND EST	7 151	7 048	7 227	179	2,54 %	76	101,06 %
F.F.C.	107 648	106 124	108 584	2 460	2,32 %	936	100,87 %

Le nombre de licenciés du Comité Grand Est au 15/06/2025 est de **7.227**. L'évolution des licences de date à date (au 15/06/2025) est de **+ 2,54 %** (+ 2,32 % au niveau national), soit **+ 76** licenciés par rapport au 30/09/2024.

Pour mémoire l'objectif au 31/09/2025 est d'atteindre **+ 200** licenciés.

1.2 Démission de Gilbert CRÉ

Le Président fait part de la démission de Gilbert CRÉ du Comité Directeur et de la Présidence de la Commission Régionale de Cyclocross, et de fait, du Bureau.

Décision

Le Comité Directeur prend acte de la démission de Gilbert CRÉ du Comité Directeur. Il conviendra de procéder à une élection partielle, collège général, lors de la prochaine Assemblée Générale, et à l'élection d'un président de la Commission Régionale de Cyclocross par le Comité Directeur.

1.3 Bilan sportif

Le Président évoque les performances de Solène MULLER et de Charlotte ALLARD aux Championnats de France Route Les Herbiers, Solène remporte le titre en Amateur Femme, et fait 4^{ème} en Elite Femmes et en CLM Elite Femmes, et Charlotte se classe 2^{ème} En Amateur Femme.

Il précise également, que les parents de Solène MULLER ainsi que Laurence et Jacques RAUGEL feront partie du Staff pour le Championnat de France de l'Avenir.

1.4 Crédit Mutuel : placement en Comptes à Terme

Le Président rappelle la décision du Bureau en date 30 mai concernant le redéploiement et l'optimisation des comptes de placement.

Pour information, suite à un Rendez Vous du Président et du Trésorier avec le chargé de clientèle du Crédit Mutuel, les comptes de placement ont été redéployés, au 30/05/2025 de la façon suivante :

- Le Livret OBNL Triplex (au taux de 1,70 %) a été débité de 400.000 € pour ouvrir 4 comptes à terme. Le solde au 30/05/2025 après cette opération est de 90.691,21 €
- Deux comptes à terme Tonic OBNL 13 mois à préavis ont été crédités de 50.000 € chacun au taux actuariel annuel brut de 2,40 %
- Deux Comptes à terme Tonic Croissance OBLN 7 ans à préavis ont été crédités de 150.000 € chacun au taux actuariel moyen annuel brut de 2,696 %
- Le Livret Bleu Association (au taux de 2,40% défiscalisé) a été maintenu. Son solde au 31/05/2025 est de 84.804,43 €

Décision

Le Comité Directeur prend acte de ces modifications.

1.5 Véhicules

Le Président fait le point sur les contrats de Location Longue Durée des deux Skoda Kamiq qui ont été souscrits en Avril 2023 pour 3 ans.

Le Président fait le constat du « surdimensionnement » de ces contrats compte tenu de l'utilisation effective de ces véhicules. De même, il évoque le faible nombre de Km qui sont effectués tous les ans par les autres véhicules (Jumpy et Crafter), et rappelle les tarifs de mise à disposition du Jumpy.

En vue de la fin de contrat en Avril 2026, il convient de prendre des orientations quant à la prolongation d'un des deux contrats, ou de la possibilité de reprise (du Kamiq floqué), sachant que les véhicules sont en LLD.

En attendant, le Président propose que la Kamiq 2 soit affectée à compter du 1^{er} septembre 2025 au futur MTT, et que l'Agent de Développement utilise dorénavant une des deux Skoda Superb.

Décision

Le Comité Directeur valide l'affectation des véhicules de services au MTT et à l'Agent de Développement et statuera sur les orientations à prendre pour le renouvellement d'une LDD ou l'achat d'un véhicule lorsqu'il aura connaissance des propositions de Volkswagen France

1.6 Contrat location et maintenance des photocopieurs

Le Président indique qu'il a renégocié partiellement le contrat du photocopieur de Tomblaine (calibrage du nombre de copies) pour obtenir une réduction de l'ordre de 40 €/mois. En revanche, vu les conditions financières proposées, il n'est pas possible de sortir du contrat avant son terme en 2030. Pour le photocopieur de Strasbourg, le contrat n'est pas modifiable.

1.7 Assurance des véhicules

Pour faire suite à la décision du Bureau du 24 Avril 2025, le Président rappelle qu'il a procédé à la résiliation de l'assurance des véhicules du Comité Régional passée via la FFC, pour souscrire, après négociation et à couverture identique, un contrat de flotte automobile auprès d'un assureur local (AXA). L'économie globale pour une année civile est estimée à hauteur de 700 €.

Les véhicules des Comités Départementaux sont toujours assurés par l'assurance fédérale. Il proposera lors du prochain CRDP de septembre, de résilier également cette assurance, à charge pour chaque Comité Départemental de prendre l'attache d'un autre assureur. Il est rappelé que le Comité Régional paie et refacture la quote part des assurances de ces véhicules.

Décision

Le Comité Directeur prend acte de la résiliation du contrat d'assurance des véhicules du Comité Régional, et de la souscription d'un nouveau contrat AXA. La question de la résiliation des véhicules des Comités Départementaux sera inscrite à l'ordre du jour du prochain CRPD

1.8 Poste MTT

Le Président a eu connaissance que le poste de MTT pour le Comité Régional Grand Est avait été ouvert officiellement début de cette semaine.

Le/la candidat(e) retenu(e) sera connu(e) au plus tard pour la mi-juillet.

La DTN a communiqué au Président la fiche de poste du MTT avec la ventilation des tâches par grandes thématiques (Formation, Stages, ETR, Haut Niveau, ...).

Il conviendra de doter le/la futur(e) MTT du matériel nécessaire à l'exercice de ses fonctions (ordinateur, téléphone, tenue, véhicule à disposition, ...).

1.9 Inventaire et gestion des stocks

Le Président propose, avec l'aide de quelques bénévoles, de faire cet été, du rangement dans les locaux de stockage et de trier le matériel obsolète et les archives. De même un état des lieux des stocks de maillots, de matériels et accessoires devra être effectué, et une base de données partageable sur TEAMS sera constituée pour gérer ces différents stocks.

1.10 Championnats régionaux : appel à candidature

Le Président informe qu'un appel à candidature auprès des clubs du Grand Est a été lancé pour l'organisation des Championnats Régionaux (hors VTT XCO déjà attribué). Le Président espère avoir un maximum de propositions, l'objectif étant de pouvoir attribuer les Championnats Régionaux en Novembre 2025 pour l'ouverture du calendrier de la Saison 2026.

1.11 Cabinet expert-comptable : Missions comptable et sociale

Le Président rappelle que le Comité Régional Grand Est (et avant, le Comité Régional de Lorraine), a confié au Cabinet BATT, par contrat en date du 01/09/2017, les missions comptable (présentation des comptes annuels) et sociale.

Compte-tenu du coût des prestations du Cabinet BATT, le Président a engagé des négociations pour revoir les tarifs, et s'est renseigné auprès d'autres cabinets et organismes.

Le cabinet BATT ne peut donner suite à une baisse de ses tarifs, et le CROS peut assurer, à un tarif

nettement inférieur, la prestation sociale. En outre le cabinet BARTHOLD de Mutzig (prestataire comptable du CROS) a fait une proposition de mission comptable qui a été transmise la veille de la réunion.

1.11.1 Mission comptable

Le Trésorier a reçu à Tomblaine, en présence des deux secrétaires comptables, M. BURCKLÉ du Cabinet BARTHOLD. Il a recueilli les données pour l'établissement d'un devis chiffré et prendre connaissance du fonctionnement de notre Comité et de la FFC.

Le devis ayant été reçu tardivement, il n'a pas été possible pour le Trésorier d'analyser la proposition pour cette réunion.

Cependant, lors de l'entretien, il s'avère que le cabinet BARTHOLD n'était pas particulièrement spécialisé aux spécificités comptables et fonctionnelles de la FFC et de ses Comités Régionaux. De plus, il nous était notamment conseillé d'actualiser notre plan comptable et de revoir le paramétrage analytique, nécessitant une charge de travail importante.

A cela s'ajoute que notre secrétaire administrative et comptable, récemment recrutée, n'a pas encore le recul nécessaire pour maîtriser complètement les opérations de clôture, et les « mécanismes » particuliers liés au fonctionnement de la FFC.

En cas de recours à un autre prestataire, il faut dénoncer le contrat actuel au plus tard le 31 aout.

Du fait des délais contraints, le Trésorier estime que le changement de prestataire au vu du contexte actuel risque de mettre en difficulté le Comité Régional, indépendamment du caractère proprement financier de l'offre du cabinet BARTHOLD.

Décision

Le Président charge le Trésorier de donner un avis motivé sur la proposition du Cabinet BARTHOLD, à la suite de quoi, le Bureau Restreint prendra la décision au plus tard à la mi-juillet.

1.11.2 Mission sociale

Le Président a pris contact avec le CROS et la Secrétaire Générale a pris ensuite le relai.

Le CROS a transmis sa proposition, et le cout au bulletin de paie est divisé par plus de deux par rapport à la facturation du cabinet BATT.

Le CROS, tiers de confiance dans le cadre du partenariat avec l'URSSAF, assure également l'établissement des contrats, la Déclaration Sociale Nominative, et la reprise des déclarations de l'année civile en cours.

Le changement de prestataire pourrait intervenir à compter du 1^{er} septembre.

Décision

Le Comité Directeur décide de confier la mission sociale au CROS à compter du 1er septembre. Le Président informera le Cabinet BATT de cette décision, et la Secrétaire Générale prendra l'attache du CROS pour la mise en place des procédures et les documents à fournir.

1.12 Point sur les coupes de France U17

Francis BUCHWALTER fait le point sur la dernière réunion du groupe de travail « Coupe de France des U17 » qui a eu lieu le 23 juin.

Au préalable, il avait sollicité les Présidents des Comités Départementaux et Directeurs Sportifs pour recueillir leurs avis.

Le projet au niveau fédéral est de faire évoluer la Coupe de France des U17, mais il a été quelque peu surpris par le contenu de cette réunion. Différentes propositions ont été évoquées :

- La révision du règlement de la partie piste ;
- Le recours systématique aux transpondeurs ;
- La révision du barème de points ;
- La participation réservée aux seuls Comités Départementaux ;

- Le respect des cérémonies protocolaires ;
- L'intégration des MTT dans les groupes de travail ;
- La fixation des dates plus tôt dans le calendrier, dates pressenties 11/12 Avril et 16/17 mai 2026 ;
- Le questionnement sur le maintien de la manche de piste et la réintroduction d'une manche de CX ;

Ces propositions seront soumises à un prochain BE Fédéral, et une seconde réunion sera programmée courant Septembre.

La dernière proposition sera soumise à l'ordre du jour du prochain CRDP du 13 septembre.

Un appel à candidature pour l'interrégion de CX servant de qualification aux manches de Coupe de France de CX a été fait. Le VC Hettange a fait acte de candidature qui devra être ensuite validée par la Commission Interrégionale.

Enfin Francis BUCHWALTER commente le bilan Coupe de France U17 pour 2025 des différentes Zones (Nord/Est/Sud Ouest).

1.13 Appel d'Offre SRAV du PETR du Lunévillois

Jean Charles ROMAGNY a transmis l'Appel d'Offre du PETR du Lunévillois pour la mise en place du SRAV. Selon lui, les conditions de mise en concurrence, permettent, contrairement à celui de Metz Métropole de dégager des marges intéressantes.

Deux réunions de travail, en présence de Francis Buchwalter, de Marie-Christine HACQUARD, de Maxime CRÉ et de Thierry KASZTELAN, en présentiel et en visio ont eu lieu pour la constitution du dossier d'Appel d'Offre.

Le dossier sera déposé sur la plateforme du PETR du Lunévillois au plus tard pour 2 Juillet.

2. Echanges sur diverses propositions et projets

Le Président souhaite faire le point sur les différents constats qu'il a pu faire, à titre personnel et collégialement, concernant le fonctionnement du Comité Régional.

Il estime qu'il conviendrait d'améliorer et d'optimiser certains process, notamment en ce qui concerne la gestion des organisations, tant dans l'intérêt des organisateurs que pour alléger la charge de travail des salariés du comité et de l'ensemble des bénévoles.

De même, il rappelle que le soutien du Comité Régional aux Comités Départementaux est accordé annuellement systématiquement et sans contrepartie.

Aussi, le Président propose de débattre des mesures qu'il suggère de prendre et qui seront soumises à l'ordre du jour et au vote du prochain Comité Directeur d'Octobre.

2.1 Modalités de Paiement des Droits d'Organisations

Les Droits d'Organisations, comprenant les Frais d'Arbitres, les Prix, l'Assurance Fédérale, et les Droits d'Organisations proprement dits, sont réglés, soit par virement, soit par chèques. Les annulations d'épreuves et remboursements de trop versé sont effectués à postériori au vu de l'état de résultats.

Le Président propose, pour faciliter la gestion des flux, de généraliser le règlement par virement au moment du dépôt du DO au Comité Régional. De même en cas d'annulation d'une épreuve inscrite au calendrier, il souhaiterait qu'une quote-part des DO soit conservée par le Comité Régional ; le montant et les modalités d'application restant à déterminer.

Le Comité Directeur souscrit à cette proposition qui sera soumise au vote du Comité Directeur d'Octobre.

2.2 Transfert des Frais d'Arbitrage aux Organisateurs

Les frais d'arbitres (Vacations + Frais Km) sont réglés par le Comité Régional. En contrepartie, le Comité Régional facture aux organisateurs un forfait de 55 € par arbitre.

Le différentiel, à la charge du Comité Régional était de l'ordre de 6.200 € en 2024 et de 7.000 € estimé pour 2025. C'est une spécificité du Comité Grand Est, issue de la Fusion, qui n'est pas pratiquée par les autres Comités Régionaux, les frais d'arbitrage étant réglés directement par les organisateurs.

De plus, le Président souligne que la gestion de Frais d'Arbitrage, en paiement et en encaissement, représente une charge importante pour le personnel administratif.

Le Président, propose de transférer la gestion et le paiement direct des Frais d'Arbitrage aux Organisateurs des épreuves. Ce transfert de charge, sur la base de 7.000 € serait compensé par une baisse des Droits d'Organisations.

Le Comité Directeur souscrit globalement à cette proposition, et estime que cette mesure doit être accompagnée par un plan de formation de nouveaux arbitres, notamment des arbitres clubs, pour renforcer le corps arbitral surtout dans les zones carencées. Cette question sera soumise au vote du Comité Directeur d'Octobre.

2.3 Baisse des Droits D'Organisations.

Le Président tient à favoriser les clubs organisateurs d'épreuves, et pour ce faire, souhaite adapter les Droits d'Organisations, et diminuer en conséquence certaines courses et les forfaits à la journée.

La tarification régionale fera l'objet d'un vote formel, mais la baisse pourrait être de 50 € à 100 € par organisation, avec un tarif plancher de 100 € pour les épreuves « payantes ».

D'autre part, et mécaniquement, du fait du transfert de la charge d'arbitrage, les Droits d'Organisations baisseront du montant forfaitaire (55 € par Arbitre). De ce fait, l'organisateur n'aura plus à avancer l'équivalent de ce montant.

De même, le Président évoque également la question de la prise en charge des frais de chronométrage pour l'organisation des championnats régionaux

Le financement de cette mesure se fera par augmentation d'une cotisation/contribution spécifique qui viendra s'ajouter au tarif d'affiliation des clubs.

Le Comité Directeur adhère au principe de ces propositions qui fera l'objet d'un vote formel, par discipline et par niveau d'épreuves, lors de l'adoption de la Tarification Régionale en Comité Directeur d'Octobre.

2.4 Financement des mesures Droits d'Organisations et Frais d'Arbitrage

Pour financer ces mesures, la baisse des Droits d'Organisations et le transfert de la charge des arbitres, le Président propose d'instituer une cotisation/contribution spécifique qui viendra s'ajouter au tarif d'affiliation des clubs.

Le montant de cette cotisation/contribution pourrait être de 100 €, ce qui, compte tenu du nombre de clubs affiliés en 2025, pourrait s'élever à 17.000 €. Ce montant serait spécifiquement affecté au financement de ces mesures. D'autre part, cette mesure permettra de faire participer les clubs qui n'organisent pas d'épreuves.

Le montant ainsi que les modalités de mise en œuvre seront fixés lors de la prochaine Assemblée Générale du Comité Régional.

Le Comité Directeur prend acte cette proposition qui fera également l'objet d'un vote en Comité Directeur d'Octobre avant d'être soumis à l'Assemblée Générale de Janvier 2026. Cette disposition conditionne la mise en place des mesures significatives en faveur des organisateurs d'épreuves.

2.5 Soutien aux Comités Départementaux

Le Président tient à rappeler les aides qui ont été mises en place pour soutenir l'action des 10 Comités Départementaux. Cette aide n'est pas imposée par la réglementation fédérale, et elle est complètement financée sur les fonds propres du Comité Régional.

D'une part, le Comité Régional reverse 0,50 € sur sa part engagement aux Comités Départementaux pour certaines épreuves qui sont organisées sur leur territoire, et selon la grille de tarification régionale. Ce montant représente 5.789 € en 2024.

D'autre part, le Comité Régional attribue une aide forfaitaire de 1.000 € par Comité Départemental ainsi qu'une quote-part de 1 € par licencié rattaché au Département, soit un montant de 17.148 €.

Le montant total du soutien aux Comités Départementaux est de 22.293 €

Ces aides, jusqu'à maintenant sont attribuées systématiquement et sans aucune contrepartie.

Le Président propose de fusionner ces deux composantes pour constituer une enveloppe globale de 22.293 € et de revoir les conditions d'attribution de cette aide aux Comités Départementaux : une part fixe et une part conditionnée à la réalisation d'objectifs. Conjointement, et pour faciliter la gestion par le personnel administratif et comptable, la part de 0,50 € sur engagement serait supprimée.

Le montant de la part fixe et de la part variable reste à déterminer ainsi que les objectifs qui seront à fixés.

Cette question sera débattue avec les Présidents des Comités Départementaux lors du CRPD du 13 septembre 2025.

Le Comité Directeur souscrit à cette proposition qui sera présentée en CRPD, et qui sera soumise ensuite au vote du Comité Directeur d'Octobre.

3. Commission Régionale de Cyclocross : Elections et Nouveau Projet

3.1 Election du Président et de deux membres

Suite à la démission de Gilbert CRÉ du Comité Directeur et de la Présidence de la Commission Régionale de Cyclocross, il convient d'en désigner son nouveau Président.

Alexis DIERDERLÉ s'est porté candidat et a proposé un nouveau projet pour le développement du Cyclocross au plan régional. De même, Perrine CLAUZEL et Lilian SCHNEIDER ont souhaité faire partie de la Commission en qualité de membre.

Le Président propose de désigner Alexis DIEDERLÉ au poste de Président et Perrine CLAUZEL et Lilian SCHNEIDER comme membres, et rappelle que la commission n'est pas fermée à de nouvelles candidatures.

Décision

Le Comité Directeur désigne à l'unanimité Perrine CLAUZEL et Lilian SCHNEIDER comme membre de la CRCX et Alexis DIEDERLE (- une abstention) comme Président de la CRCX.

3.2 Présentation du nouveau projet pour la CRCX

Le Président présente les grandes lignes du nouveau projet de la CRCX qui s'articule autour de 4 axes :

- Création d'une Coupe Grand Est pour les U15 et U17, le nombre de manches et les dates et lieux sont à déterminer ;
- Changement des grilles de départ dès septembre par tirage au sort et à partir d'octobre en fonction des résultats ;
- Suppression des départs décalés pour les féminines ;
- Organisation de stages et regroupements pour la préparation des jeunes aux compétitions en lieu et place des déplacements des sélections régionales sur les manches de Coupe de France ;

Il précise également, qu'un appel à candidature sera réalisé pour les manches de la Coupe Grand Est (4), et, que le règlement de la Coupe Grand Est sera soumis au Bureau fin juillet pour une application saison 2026.

Au plan financier et sportif, à enveloppe constante, le Président indique qu'il est préférable de financer des actions de formation et de préparation, que des déplacements de sélections sur les manches

de coupe de France. Le déplacement et l'encadrement sera assuré pour le Championnat de France 2026 qui se déroulera à Troyes

Décision

Le Comité Directeur prend acte des orientations de la Commission Régionale de Cyclocross pour la saison 2026. Le projet de règlement de la Coupe Régionale U15/U17 sera soumis à l'approbation du Bureau dès sa transmission par le Président de la CRCX.

4. DIVERS

4.1 Cyclisme en Salle : intervention de Laurence PFLUMIO Présidente de la CRCS.

La Présidente fait état des travaux de la Commission Régionale de Cyclisme en Salle qui s'est réunie à quatre reprises depuis le début de l'année (les 08-22/01 et les 4-25/06), auxquelles a participé également Francis BUCHWALTER.

Le « Règlement et Sélections du Cyclisme en Salle » et le « Guide du Cyclisme en Salle 2025 » ont été finalisés.

Les Comptes-Rendus de ces réunions ont été établis et seront transmis au Bureau pour validation.

Dans le cadre du Championnat Régional, et dans une perspective de développement, le Comité Directeur valide l'attribution d'un titre (médaille) pour la catégorie U9.

Laurence PFLUMIO rappelle que tous les ans, depuis une trentaine d'années, la CR remet le challenge de la progression dans quatre catégories (U15 H/F et +U15 H/F) aux athlètes qui ont connu la plus grande progression. La proposition a été faite cette semaine, pour que ce challenge « Laurent WOLFF » soit remis officiellement lors de l'Assemblée Générale du Comité Régionale à Tomblaine.

Le Comité Directeur retient cette proposition qui sera l'occasion de mettre en valeur le Cyclisme en Salle

La CRCS a organisé le Championnat Régional de Cyclisme Artistique, et une Sélection Régionale a participé au Championnat de France U19 en Artistique et Cycle Balle. Par ailleurs, les athlètes du Grand Est représentaient 95 % des sélectionnés aux championnats d'Europe U19 (à souligner une 3^{ème} place en quadrille).

Une réunion a été programmée avec la référente Salle au niveau Fédérale pour relancer la formation et les diplômes spécifiques à la discipline, situation qui était en sommeil au niveau fédéral depuis 10 ans.

A la demande du Président, Laurence PFLUMIO retrace l'historique de la diminution de l'enveloppe accordée par la Fédération au Cyclisme en Salle sur les deux précédentes olympiades. Celle-ci est passée de 25.000 € en 2016 à 5.000 € pour 2025.

Des choix ont donc dû être faits quant à la participation de la Sélection Nationale à certaines épreuves, les clubs et licenciés devant financer eux-mêmes en partie les déplacements, et indirectement le Comité Régional.

Fin de la réunion à 13 h 30

Le Président

Signé

Florian MORIZOT

La Secrétaire Générale

Signé

Marie Christine HACQUARD